

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**et des Décisions du Maire**

**Séance du Lundi 26 Mars 2018**

L'An deux mille dix-huit, le lundi 26 Mars, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents :

25

P. RIO – D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND – S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB KEBAY – P. TROADEC – A. ZERKAL - S. BELLAHMER – P. LOUISON – J. BORTOLI – C. VAZQUEZ – F. NDOMBELE – M. GAMIETTE - M. SOILHI – Y. BOUKANTAR – M. AUBRY - Y. ITOUA - C. MABANZA - S. GHENAIM – L. CAMARA - S. GIBERT – S. GAUBIER - K. OUKBI.

Absents excusés représentés :

7

A. QAROUACH représenté par C. TAWAB KEBAY – G. BAGAVANNE représenté par Y. BOUKANTAR – T. DIAWARA représentée par S. LAATIRISS – L. HERGAUX représentée par D. ATIG – C. M' PIANA représentée par S. GIBERT – A. LAMOTHE représentée par K. OUKBI – D. DIARRA représentée par S. GAUBIER.

Absents :

3

C. RENKLICAY – S. BENDIAB – G. BINOIS.

**Délibération N° DEL – 2018 – 0013 : « Débat d'Orientations Budgétaires 2018 (D. O. B.) »**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L 2312-1 relatif à l'adoption du budget et à l'obligation faite aux communes de plus de 3 500 habitants d'organiser un débat d'orientations budgétaires dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget principal et de ses budgets annexes,

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république et son article 107 relatifs aux modalités du débat d'orientations budgétaires,

**Vu** la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 et son article 13 portant modification des règles concernant le débat d'orientations budgétaires,

**Vu** le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précisant le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientations budgétaires,

**Page 1/2**

Vu la feuille de route « Grigny 2030 », signée entre Madame La Présidente de Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et Monsieur le Maire de Grigny, indiquant explicitement le nécessaire accompagnement financier de la Ville de Grigny,

Vu la lettre de mission du 25 mars 2017 signée de Monsieur P. STRZODA – Directeur de Cabinet de Monsieur le Premier Ministre, remise à Monsieur V. LENA – Délégué du Gouvernement et lui demandant d'élaborer un pacte financier pour la commune de Grigny,

**Considérant** que ce pacte doit construire, de manière partenariale, des perspectives permettant le redressement durable de la situation financière de la commune de Grigny et fixer les mesures adéquates,

Vu le rapport relatif aux orientations budgétaires 2018 annexé à la présente délibération,

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Le Conseil Municipal,**

**Prend acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport d'orientations budgétaires transmis avec la convocation du Conseil Municipal du 26 mars 2018.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

 Le Maire,  
  
Philippe RIO

Vote : Prend acte.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :

04 AVR. 2018

Transmis au contrôle de légalité le : 04 AVR. 2018